

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2026-27

Extrait du registre des délibérations

Séance du 30 mars 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le trente mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 15
Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 26/03/2026

Présents : M. Gary LEROUX, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Sandra PENIN, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Laurie PASCAL, Mme Annick FALCAND, Mme Laurence DAUJAT, Mme Isabelle PAGNEUX, M. Christophe TRIPOZ, M. Lionel SCIARRINO, Mme Katia GARBAZ, M. Cédric VELON, M. Cyril GILBERT, Mme Aurélie ROY, M. Brice JANODY.

Excusés :

Secrétaire de séance : M. Jérôme Chavanel

COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF COMMUNALDES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (CCCSPV) DU SERVICE LOCAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SLIS)

Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 2005 portant organisation des comités consultatifs communaux et intercommunaux de sapeurs-pompiers volontaires ;

Considérant que la mission du CCCSPV est de donner des avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps communal à l'exception de celles intéressant la discipline ;

Considérant le fait que ce comité, présidé par le Maire, doit comprendre un nombre égal de représentants de la commune et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal ;

Il convient de nommer trois représentants titulaires et trois représentants suppléants de la commune au CCSPV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de nommer en tant que représentants de la commune au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires :

Titulaires :

- Laurie Pascal,
- Isabelle Pagneux,
- Christophe Tripoz.

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le 07 AVR. 2026

Publiée le 07 AVR. 2026

Le Maire, G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20260330-2026-27-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2026-27

Suppléants :

- Katia Garbaz,
- Laurence Daujat,
- Aurélie Roy.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Jérôme Chavanel



Le Maire,
Gary Leroux



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le
Publiée le

Le Maire, G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20260330-2026-27-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026